

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

---

**DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 154

présenté par

M. Breton, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Gosselin, Mme Dalloz, M. Therry et  
M. de la Verpillière

-----

**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« 2° Au deuxième alinéa, les mots : « a le droit d'être informée » sont remplacés par les mots : « doit pouvoir s'informer » et la seconde occurrence du mot : « d' » est supprimée. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.